

Communiqué de presse

Le 11 mai, c'est non !

Dans la continuité du discours du 1^{er} ministre devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation nationale confirme l'impréparation du gouvernement sur un retour de l'école le 11 mai, une date qui n'est validée par aucune autorité médicale. Et ce serait donc aux enseignants et aux collectivités territoriales d'assumer les responsabilités renvoyées au niveau local sans aucun cadre sanitaire national strict.

D'une manière générale les regroupements ne sont autorisés que jusqu'à 10 personnes sauf dans les classes où peuvent se trouver 15 élèves c'est à dire 16 voire 17 ou 18 personnes, avec l'enseignant et les autres adultes (ATSEM, AESH...) dans une salle de 50 mètres carrés. En Belgique la norme est précise, de nature à permettre de prendre des décisions : 4 m² par élève et 8 m² par adultes. Quelle est la nôtre ?

Alors qu'aucun protocole sanitaire n'a encore été présenté par le ministère, les enseignants devraient avoir prévenu toutes les familles le 4 mai des modalités de retour dans les écoles. Le ministre évoque une personnalisation du parcours de l'élève, alors que la fréquentation de l'école ne serait pas obligatoire, et que personne ne sait combien d'enseignants seront véritablement disponibles. Aucun pays en Europe ne traite le processus de déconfinement de l'école avec autant de légèreté.

Enfin, si la santé est mise en avant, le gouvernement fait le choix de l'économie, les plus jeunes élèves retrouvant les premiers le chemin de l'école alors que la proximité y est plus grande et le respect des gestes barrières plus difficilement applicable. Sans compter que la différenciation territoriale entre départements "verts" et "rouges" ne serait pas prise en compte pour le 1^{er} degré.

Nous avons besoin d'un cadre national de réouverture des écoles validé par les autorités scientifiques et médicales. Nous avons besoin d'un temps long pour engager un travail entre les enseignants, les parents et les élus pour le décliner localement et le soumettre à l'approbation des conseils d'école. Ce sont ces

conditions qui doivent prévaloir pour organiser la rentrée, aucune pression ne doit être exercée.

Le SNUipp-FSU a déposé une alerte sociale à compter du 11 mai et, afin d'éviter tout retour précipité, il accompagnera les enseignants et enseignantes sur les modalités d'usage du droit de retrait et du droit d'alerte.

Pour le SNUipp-FSU, l'école ne peut pas être le terrain de jeu du déconfinement. L'école ne reprendra pas le 11 mai.

Paris, le 29 avril 2020